



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

éducation physique et sportive

Question écrite n° 23725

Texte de la question

M. Marc Dolez attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les inquiétudes des étudiants en sciences du sport et de l'éducation physique quant au nombre de postes de CAPES prévus pour les trois années à venir. Au regard de l'évolution de cet enseignement dans le primaire et le secondaire (4 heures d'EPS pour les classes de 6e et 5e, maintien de l'option en terminale), il lui demande de bien vouloir lui indiquer les dispositions qu'il compte prendre pour que cette discipline soit enseignée dans les meilleures conditions possibles.

Texte de la réponse

La détermination du volume de postes à offrir aux concours des personnels enseignants du second degré s'appuie sur des prévisions de recrutement lissées sur cinq ans, qui prennent en compte, à la fois, les départs définitifs des professeurs, notamment en retraite, les besoins de remplacement et les évolutions attendues de la démographie scolaire. Les actuelles projections établissent les besoins annuels moyens en nouveaux enseignants titulaires du second degré à 12 200 pour chacune des rentrées scolaires 2000 à 2004. Les départs d'enseignements titulaires, notamment en retraite, sont actuellement de l'ordre de 11 200 par an et la diminution prévisible du nombre d'élèves scolarisés entre 1997 et 2007 s'établit à 319 000. Malgré cela, le volume de postes offerts à l'ensemble des concours d'enseignants du second degré est de 13 704, bien supérieur aux seuls besoins de renouvellement des professeurs. En effet, une partie des recrutements effectués par le biais des concours 1999 doit permettre de faire face, lors des rentrées scolaires ultérieures, aux nombreux départs prévus. Ce maintien à un niveau élevé des recrutements permet également de continuer à offrir aux jeunes diplômés de l'enseignement supérieur des débouchés professionnels. En ce qui concerne l'éducation physique et sportive, le besoin moyen annuel s'élève à 891 enseignants pour la période 2000 à 2004. Cette évaluation a été effectuée en tenant compte du besoin prévisible de renouvellement des professeurs exerçant dans cette discipline dans l'appréciation de l'évolution négative prévisionnelle de la demande d'enseignement liée à la baisse des effectifs d'élèves (- 3 % de 1997 à 2002 soit près de 15 000 heures). Pourtant, le recrutement de nouveaux enseignants dans cette discipline se maintient à un niveau très élevé à la session 1999 puisque 42 postes sont offerts à l'agrégation externe et 1 050 au CAPEPS externe. Ces importants recrutements permettront à la fois de compenser la totalité des départs de titulaires en 2000, ainsi qu'une partie des sorties prévisibles des rentrées scolaires ultérieures, et de développer le potentiel d'enseignement de l'éducation physique et sportive au sein des établissements du second degré et du supérieur.

Données clés

Auteur : [M. Marc Dolez](#)

Circonscription : Nord (17^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23725

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 11 janvier 1999, page 146

Réponse publiée le : 22 mars 1999, page 1715